



LA CHARTE DU BÉNÉVOLE

Saison 2016

LA CHARTE DU BÉNÉVOLE

C'est quoi au juste un bénévole ?

« Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial. »

Cette définition a été donnée par le Conseil économique et social en 1993.

A Castillon 1453, le bénévole est bien plus ; il est le moteur de l'Association. C'est même parfois beaucoup plus autour d'une même passion faite d'engagement, d'entraide, de joie, de partage, d'action, de transparence, de générosité, de bienveillance et de confiance. C'est également l'acceptation d'une exigence commune.

Nous sommes au service du public.

Nous sommes bénévoles... Certes, mais le spectacle est payant et une famille de 4 personnes débourse souvent plus de 100 € pour y assister ! Un spectateur ravi revient et décide cinq à six personnes à l'accompagner mais un mécontent propage sa déception partout autour de lui.

La réussite d'un tel événement nécessite la collaboration et le professionnalisme de tous.

L'aide publique est indispensable à la production du spectacle

Le spectacle est réalisé avec l'aide significative de plusieurs collectivités (Conseil Départemental, Conseil Régional, Communautés de Communes, communes, etc.)

Le responsable d'une collectivité emporté par la qualité du spectacle et rassuré par l'organisation soutient notre projet. Mais face au désordre ou au manque de sérieux, il hésite.

Nous sommes tous responsables de la qualité du spectacle.

L'exigence de chacun fait la qualité de l'ensemble ; de l'accueil au parking ou à la billetterie, des rires au Village de la Bataille à la fluidité du service au restaurant, du placement dans les gradins à la prestance des acteurs, du respect de tous au village des acteurs, l'attitude de chaque bénévole contribue à la qualité du spectacle.

Nous sommes tous, également, responsables de la sécurité.

L'ampleur du spectacle et ses grands mouvements augmentent le risque d'accident.

Si notre réussite et notre démarche de développement nous poussent sous les feux de la rampe, c'est pour le plaisir, pas pour le mauvais rêve.

CODE DE BONNE CONDUITE

Le bénévolat et le bonheur de l'acteur s'inscrivent dans la rigueur et le sérieux. La convivialité s'harmonise avec le respect.

L'appartenance à l'Association Castillon 1453 et la volonté de participer à ce spectacle impliquent donc l'adhésion pleine et entière à l'ensemble des règles et usages regroupés dans cette charte.

ATTITUDE

Elle doit être exemplaire tant envers le public et les invités qu'envers les membres de l'Association. Chacun est là pour faciliter la tâche de tous, pas pour la compliquer ou créer des conflits inutiles.

Adhésion

L'acceptation du règlement de l'Association et de la présente charte est considérée comme validée dès la première activité liée à La Bataille.

Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale pour participer au spectacle.

Cotisation

Pour des raisons de responsabilité civile et d'assurance, toute personne participant au spectacle doit être à jour de sa cotisation et être porteuse de sa carte de membre de l'Association.

Carte

Porter sa carte en permanence sur le site tant que l'on n'est pas costumé est une nécessité. Attention : la carte d'adhérent ne permet pas l'accès aux tribunes lors des représentations.

Parking et contrôles

- Stationner sa voiture au parking réservé aux acteurs
- Ne jamais garer sa voiture au village acteur
- Le parking acteur est réservé aux membres de l'Association porteurs de leur carte. Ne jamais faire passer au contrôle des personnes étrangères à l'Association.
- L'accès du site n'est autorisé chaque soir de spectacle que sur présentation d'une carte d'adhérent ou de visiteur au contrôle informatique (scan à l'Auberge ou au village acteurs).
- Remise de la carte visiteur au point accueil du village Aliénor contre dépôt des clés du véhicule.

IMPORTANT : Ne doivent être présentes sur le site, les soirs de spectacle, que des personnes titulaires d'un billet valide, d'une carte de membre à jour ou faisant partie d'organismes de sécurité et de prestataires de services sous contrat.

RESPECT ET DEVOIRS

Entre membres de l'Association ou associations parentes

- Être ponctuel
- Se soumettre aux contrôles d'entrée : sécurité, fraude, responsabilité civile etc.
- Formuler ses critiques éventuelles aux intéressés en privé, et en tout cas, loin de tout spectateur ou invité.... S'interdire, d'une manière générale, les ragots et les rumeurs.
- En cas de litige, s'adresser à un membre du Conseil d'Administration.

Envers le spectateur

- Être prêt à aider les spectateurs en connaissant l'emplacement des services sur le site :
 - o infirmerie
 - o sanitaires
 - o billetterie
 - o accueil auberge
 - o point accueil
- Aider tout spectateur, en quête de question ou apparemment « perdu », selon son problème. Un sourire et une formule de politesse sont de mise.
- L'orienter vers le point accueil si nécessaire.
- Déposer les déchets dans les conteneurs en respectant le tri y compris dans les zones à l'écart du public (camp français, prieuré, etc.)
- Maintenir tout panneau d'information, utile aux spectateurs, en bon état de lisibilité.

Envers les invités V.I.P

- Accompagner tout visiteur ou invité dont on a la charge jusqu'au spectacle avec un pass V.I.P.
- Ne pas occuper les espaces « presse » ou « invités » sans autorisation officielle.

Envers l'association

- Manier, entretenir avec soin et ranger les accessoires, outils et autres matériels utiles à la tenue du spectacle selon les directives des responsables concernés.
- Déposer une caution lors du retrait de tout costume, accessoire ou autre équipement.
n.b. : la caution est rendue en fin de saison dès restitution du costume nettoyé (la date limite étant fixée au 15 septembre de l'année en cours).
- Rapporter au responsable désigné tout matériel de communication utilisé pour le spectacle.
- Distribuer tous dépliants et affichettes que l'on aura demandés au bureau de la Bataille.

EXIGENCE DE QUALITE

Toute initiative étrangère au scénario, toute action différente du jeu prévu, tout comportement non conforme à la scène en cours sont à proscrire.

Parfaite connaissance du spectacle

Chaque acteur doit participer aux répétitions correspondant à son planning d'engagement.

Parfaite préparation du spectacle

- Enregistrer ses informations de costume en utilisant son compte d'adhérent dans l'Espace associatif.
n.b. : Adresse internet -> <http://www.batailledecastillon.com/Assoc/>
- Enregistrer ses choix de groupes, les dates de répétitions et celles des spectacles auxquelles on participera
n.b. : les bénévoles dépourvus de connexion internet pourront le faire sur des fiches à remettre à l'assistant de mise en scène.
- Participer aux répétitions spécifiques du groupe auquel on appartient.
- Mettre à jour ses engagements de tout imprévu (absence ou participation supplémentaire).
- Identifier le responsable de groupe désigné par le metteur en scène ou son assistant.
- Suivre les briefings à l'heure - 21 h 45 env. en juillet et 21 h 15 en août - sans bavardage ni chahut ou, en cas d'empêchement, s'en remettre à son responsable de groupe.

Parfaite exécution du spectacle

- Respecter les indications, directives et conseils du metteur en scène, de son assistant ou du responsable du groupe auquel on appartient.
- Suivre les consignes des responsables du groupe, nommément désignés.
- Effectuer attentes, mises en place et évacuations dans un total mutisme.
- Ne pas entrer en scène avec ses lunettes, sa montre ou des bijoux ainsi qu'avec d'autres accessoires, vêtements ou chaussures que ceux validés par le metteur en scène... penser « médiéval ».
- Ne jamais mâcher de chewing-gum ou autres friandises.
- Les téléphones et les tablettes sont interdits durant le spectacle.

EXIGENCE DE SECURITE

En un temps où la sécurité est une préoccupation prioritaire avec l'émergence de la notion de « tolérance zéro » ou du « principe de précaution », l'Association prend toutes mesures pour garantir la sécurité du public et celle de ses membres.

Sécurité individuelle

- Éviter la zone réservée aux chevaux sans y être autorisé et accompagné d'un cavalier.
- Respecter les emplacements et mouvements prévus lors du déroulement de chaque scène.
- Respecter les distances minima par rapport :
 - o aux cavaliers, attelages et autres animaux ; rester très attentif à leurs déplacements
 - o à la zone des effets pyrotechniques, et d'une manière générale, des chevaux et attelages.

Sécurité générale

- S'abstenir de toute consommation excessive d'alcool avant d'entrer en scène.
- Ne pas fumer dans les zones de pyrotechnie ou abritant des matières
- Prendre garde aux jeunes enfants et ne jamais les laisser jouer seuls.
- Ne jamais pénétrer dans les tours d'éclairage.
- Ne jamais pénétrer dans la tour «régie».
- Respecter toute consigne de sécurité donnée par un membre de la commission sécurité.

Cas particuliers

- Signaler sans délai, au Président ou à un responsable en charge de la sécurité, tout défaut relatif aux matériels roulants, aux tribunes, aux tours régie et éclairage, à l'installation électrique ou aux décors et d'une façon générale toute anomalie susceptible de déclencher un accident.
- Intervenir poliment à l'occasion de toute visite de spectateur non accompagné d'un membre de l'Association. Le raccompagner avec courtoisie vers la zone d'accueil.

IMPORTANT : Toute violence verbale ou physique ou autre attitude contraire à cette charte, l'état d'ébriété et la cigarette dans les zones interdites se traduiront par une exclusion immédiate de l'Association.

SITUATIONS ANORMALES

Objets perdus

Rapporter les objets trouvés ou accompagner les spectateurs ayant perdu un objet, au point accueil :

- qui vérifiera si l'objet n'a pas été déjà rapporté
- qui, dans le cas contraire, notera les coordonnées de la personne et la description l'objet.

Plaintes

Il peut nous arriver de recevoir des critiques ou d'avoir des plaintes. Une seule attitude : se mettre à la place du spectateur et lui montrer que l'on comprend son problème. En cas d'absence

de réponse satisfaisante à lui fournir, rechercher un responsable susceptible de prendre le relais et de donner l'explication ou de prendre la mesure nécessaire.

Enfants perdus

Il advient parfois des enfants s'égarer ou se perdent. Ces situations sont toujours mal vécues. Rassurer le parent ou l'enfant qui demande une aide. Accompagner celui-ci au point accueil.

Premiers soins

- En cas d'accident, de malaise ou d'indisposition d'une personne sur le site, prévenir le poste de secours puis les responsables de la sécurité.
- Agir avec rapidité et discrétion en conservant son sang froid. Ne jamais laisser la victime seule et tenter de la réconforter en attendant l'arrivée des secours.
- Afin de pouvoir aider aux premiers soins nécessaires, tout membre de l'Association titulaire d'un diplôme de secourisme ou médecin en activité doit le faire savoir dès son adhésion.
- Toute personne participant d'une manière ou d'une autre au spectacle, doit prendre connaissance chaque soir (tableau d'affichage du village acteur + briefing) des noms des responsables de l'Association en charge de la sécurité.

Évacuation

Il n'y a jamais eu d'accident grave à la Bataille. Cela ne signifie pas que des mesures d'urgence ne soient pas nécessaires, un jour ; mesures pouvant aller jusqu'à l'évacuation du site. En cas de besoin, chacun doit se tenir informé des dispositions à prendre, chacun dans sa partie.

Dans une telle éventualité, il est primordial de montrer l'exemple pour éviter que le public ne s'affole et ne cause des accidents.

Toujours suivre les consignes des responsables et, lors d'une éventuelle évacuation :

- 1. Rester calme ; ne jamais courir ni crier.**
- 2. Signaler toute anomalie à un responsable ou à tout agent de la sécurité présent**
- 3. Suivre les directives de toute équipe d'intervention.**

RESTAURATION ACTEURS

Outre des grillades ou des collations offertes lors de certaines répétitions, le village acteurs propose un diner chaque soir de spectacle, au tarif de :

- 3 €. pour les bénévoles
- 10 €. pour leurs invités

n.b. : les bénévoles participant activement à la préparation bénéficieront de repas gratuit.

Afin de prévoir des approvisionnements adaptés au nombre de convives, le bénévole doit réserver à l'avance (au plus tard la veille des repas prévus) par internet, ou pour les bénévoles ne disposant pas d'une connexion, en s'inscrivant auprès des responsables du village.

BILLETS DE COURTOISIE

Gratification pour les adhérents de 16 ans et plus

5 billets adultes à tarif professionnel (15 €.) valables pour les séances des 29 et 30 juillet ainsi que celles des 4 et 11 août

Ces billets seront crédités automatiquement sur le compte de l'adhérent sous réserve :

- que la cotisation ait bien été acquittée au 31 mai de l'année en cours ;
- que l'adhérent ait activement participé à la préparation du spectacle, soit 8 répétitions ou 6 répétitions + la générale.

Les billets de courtoisie seront délivrés sur présentation du badge d'adhérent au secrétariat de l'Association les lundis et mardis précédents la date de spectacle choisie.

ACTUALITÉ & INFORMATION

Le programme des répétitions, les agendas des ateliers, des annonces de bénévoles (covoiturage, fêtes, etc.), les reportages ou articles dans les médias ou des demandes particulières de l'Association relatives à la préparation du spectacle sont consultables à tout moment par le biais du compte d'adhérent sur l'Espace associatif (menus « Le spectacle » ou « Actus & Infos »).

CONTACTS & ANNUAIRES

Afin de faciliter les contacts nécessaires à la préparation du spectacle, des annuaires, avec ou sans photos, sont accessibles de la même manière (Menu « Actus & Infos » -> « Vos infos adhérents »).

EN DEFINITIVE, QUELS AVANTAGES, LA CHARTE DU BENEVOLE ?

Par la simple adhésion aux principes de la Charte du Bénévole, c'est l'appartenance à la collectivité des bénévoles qui se dévoile par le sens de la fête et du spectacle librement consentis et partagés ; mais ce qui fait la magie de « La Bataille de Castillon », ce n'est pas uniquement la mise en scène ou la musique, c'est surtout, le plaisir que les acteurs donnent et qu'eux-mêmes reçoivent en retour.

Adhérer à la Charte du Bénévole, c'est, en définitive, par son choix volontaire, réaliser son engagement personnel en illustrant le projet social et culturel de Castillon 1453.